

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 12 SEPTEMBRE.

On écrit de Stuttgart, le 12 septembre :
La nouvelle donnée par les journaux français, sur le mariage du duc Alexandre avec une fille de Louis-Philippe, s'est pleinement confirmée. L'approbation de notre cour a été donnée, sous la condition que les enfants provenant de ce mariage seront élevés dans la confession protestante. Le duc, âgé de 33 ans, a été précédemment major général, chef du régiment des cuirassiers de Staradoub, au service de la Russie; il reçut sa démission en 1835, pour cause de santé, avec la permission de continuer à porter l'uniforme et les marques distinctives de son grade. Son père, le duc Alexandre, oncle de notre roi, général au service de la Russie, et mort en 1833, et par sa mère, ainsi que par sa sœur, épouse du duc régnant de Saxe-Cobourg, le duc Alexandre est allié à la maison Cobourg et ainsi à la famille royale de Belgique.

Le roi et la reine du Hanovre sont arrivés dans leur capitale le 8 septembre au soir.

On écrit de Saint Pétersbourg, le 30 août :
Le bruit se renouvelle de la nomination d'un vice roi de Pologne, mais au lieu du prince d'Oldenbourg, on parle d'un prussien allié à la cour de Russie; on attribue à ce motif le voyage à Berlin du prince Gortschakow, lieutenant-général et aide-de camp général de l'empereur.

FRANCE. — PARIS, LE 14 SEPTEMBRE.

Une dépêche télégraphique de Toulon, 11 septembre, à midi, annonce que S. A. R. le duc de Nemours est parti en bonne santé sur le Phare. (Journal des Débats.)

La famille royale doit aller sous quelques jours passer une semaine à Fontainebleau, tous les préparatifs sont commandés pour cela.

Les feuilles judiciaires annoncent la reconstitution du journal la Paix par actions au capital d'un million.

Un bateau à vapeur de guerre français est arrivé le 24 août à Gibraltar, venant de Marseille. On dit qu'il portait des dépêches importantes pour S. A. R. le prince de Joinville. Ces dépêches se rapportent, à ce que l'on ajoutait, aux événements du Portugal, qui intéressent la sûreté et la position commerciale des résidents français en Portugal.

M. St Marc-Girardin a été réélu député le 10 septembre à St-Yrieux.

On écrit de Toulon, 9 septembre :

Par dépêche télégraphique, ordre a été donné au préfet maritime de Toulon de disposer à la hâte un bateau à vapeur pour aller porter des dépêches très-pressées à l'amiral Gallois, commandant de la division navale à Tunis.

Les correspondances de Bonedissent positivement que les conférences entre Achmet et le général Damrémont ont recommencé le 24 août, que tout est consenti de part et d'autre, et qu'on n'attend plus que la sanction royale. On assure que le général Damrémont, qui a toujours été contraire à l'expédition, pousse le gouvernement à la paix.

Non seulement M. de Villèle a dit aux siens, pour les dissuader de courir l'élection, qu'ils seraient d'autant moins écoutés à la chambre qu'ils seraient plus nombreux, parce qu'on ne tolérerait aujourd'hui leurs discours que par égard pour leur minorité, mais il a porté plus loin ses craintes et ses avertissements : « Prenez garde, a-t-il ajouté, prenez garde de vous y laisser prendre : une fois entrés dans la chambre, vous verrez le pays et les affaires sous un autre point de vue. Vous apercevrez les dangers; vous prendrez part nécessairement, comme propriétaire, comme ami de l'ordre, à des résolutions, à des actes qui vous engageront, malgré vous, plus loin que vous ne voudrez; et un beau matin vous vous réveillerez conservateurs, conservateur de ce qui est. Ce n'est point là notre compte. »

La Quotidienne, dans ses nouvelles d'Espagne, publie aujourd'hui le récit suivant :

« Vous pouvez annoncer comme malheureusement officielle la mort de Quilès. Il a été assassiné par un fanatique, qui se trouvait parmi les 370 prisonniers fait dans la dernière bataille, où commandait le roi en personne. Quilès, ayant reçu l'ordre de veiller au bien-être de ces prisonniers, se rendit auprès d'eux pour s'assurer qu'ils avaient tout ce qui leur était nécessaire et exécuter ainsi les bienveillantes intentions du roi. C'est dans ce moment qu'un misérable lui tira à bout portant un coup de pistolet, qui le laissa risé mort. Les représailles furent terribles. Les soldats de Quilès, exaspérés à la vue du cadavre de leur général, et supposant peut-être un complot formé par les chrétiens, se jetèrent sur eux avec fureur; en peu de temps, plusieurs centaines étaient déjà tombés sous leurs coups, et le reste allait périr lorsque le roi, au bruit des malheurs qui arrivaient, accourut au galop, et fut assez heureux pour arrêter la colère de ses troupes; encore n'y parvint-il qu'avec la plus grande peine. »

« Une Anglaise habitant la rue de Rivoli, connue par le vif intérêt qu'elle porte à la gent volatile, et qui dépense, dit-on, beaucoup d'argent à acheter des oiseaux pour leur rendre la liberté, avait attiré, autour d'elle, la foule des curieux dans le jardin du Palais Royal, de deux cents oiseaux de toute espèce. Elle procédait à cette opération un à un et en paraissant prendre la plus grande part à la joie qu'éprouvait chaque prisonnier libéré. C'était une véritable amnistie au petit pied, et pendant assez longtemps, les oiseaux délivrés, perchés sur les arbres et les toits voisins, ont salué et remercié de leurs chants leur bienfaitrice. »

— Les bruits de mariage entre la princesse Marie d'Orléans et le prince de Wurtemberg prennent de jour en jour plus de consistance; on dit ce mariage définitivement arrêté. Les noces se célébreraient à la fin de ce mois, ou au plus tard, au commencement du mois prochain. Le roi donnerait à sa fille trois cent mille francs de rente.

— Une lutte d'un singulier genre vient d'avoir lieu à St. Malo. Il y a dans cette ville une femme qui est de première force à la nage; sa réputation a même franchi la Manche et a éveillé la jalouse susceptibilité d'une mistress qui passait à Brighton pour un véritable poison. Mistress a passé la mer et s'est rendue à St. Malo; elle a fait publier à son de trompe dans la ville qu'elle défiait à la nage l'héroïne aquatique, la maîade d'Hevet-Villaine. Le prix de la course devait être une magnifique parure achetée rue Vivienne, à Paris. C'est la nageuse française qui a remporté le prix.

Bulletin de la bourse de Paris du 14. — Il y a eu aujourd'hui bien peu d'affaires sur la rente, qui s'est cependant un peu relevée. Les ducats étaient très vivement demandés, aussi en peu d'instants a-t-on coté le cours de 98 0/10 au comptant.

Les Banques de France, qui étaient tombées hier à 2420, sont remontées aujourd'hui à 2437 50.

Les fonds espagnols étaient un peu plus faibles à 203 1/4; on était toujours sans nouvelles de ce pays, et les affaires sur cette valeur, en ce moment, sont-elles de très peu d'importance.

Le chemin de fer de Paris à St-Germain était assez ferme à 4000 et 4005, les actions du chemin de fer de Versailles, rive gauche, étaient demandées à 700, et les rives droites à 767 50.

Les actions du gaz portatif comprimé ont remonté aujourd'hui.

Les Banques belges se soutiennent bien à 1450; tous les autres fonds de ce pays sont aussi en voie de hausse.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le ministère fait publier la dépêche suivante :

« Bayonne, 12 septembre, 4 heures.

« Dans la nuit du 3, le chef chrétien Barca, sorti de Vittoria, a surpris à Santa-Cruz de Campezo, Perastegui, chef de la junte de Iruya, et Sierra, chef d'état-major, 3 colonels et 32 officiers, qui ont été conduits à Loyron. »

On a sans doute voulu dire Logrono; mais nous croyons que ce n'est pas la seule faute de ce genre que contient cette dépêche.

« Voici ce qu'on lit dans le Memorial bordelais du 11, sous la date de Saragosse, le 6 septembre :

« Il paraît que les agents révolutionnaires ont fait circuler le bruit, parmi les troupes d'Orca, que le général Espartero était chargé par la reine Christine de venir offrir un arrangement dynastique au prétendant, au moyen d'une alliance, et qu'au cas d'acceptation, la division d'Espartero se ferait forte d'appuyer l'exécution du traité. Cette idée a soulevé les esprits contre le comte de Luchana, et même contre la régente, au point que l'on ne peut pas calculer les conséquences. »

On assure que les carlistes, au nombre de 10,000 hommes, se portent rapidement sur Sigüenza, pour menacer Madrid, profitant de l'absence d'Espartero et du départ de la légion portugaise.

On écrit de Bayonne, le 10 septembre :

« Guergué a été battu par Carondelet et quoique l'action n'ait pas été très sérieuse, elle l'a été assez pour obliger le chef carliste à repasser l'Ebre et à renoncer à son projet d'aller au devant de Zariatégui embarrasé d'un immense convoi. Dans ce convoi figurent 700 balles de laine propriété particulière de la reine régente prise à Ségovie. Le général carliste est d'autant plus embarrassé, que la division Mendo Vigo, qui vient d'être renforcée, est sur ses derrières, et qu'il a hâte de rentrer son butin en Navarre par l'Ebre guéable en vingt endroits dans cet état de saison. »

O'Donnell a établi son quartier-général et ses troupes à Andoain, position beaucoup meilleure qu'Henani.

Les journaux de Madrid du 6 ne publient pas les détails positifs sur la séance secrète du 4 au soir; il est cependant confirmé qu'on y a lu un mémoire sur l'état actuel de la guerre civile. D'après l'hablador, trois ministres assistaient à cette séance, et le mémoire qu'on y a lu était écrit par le général San Miguel.

Dans la séance publique du 5, M. Pita-Pizarro a lu un mémoire sur l'état des finances. Le résultat de ce document que le déficit est, au moment actuel, de 1400 millions de réaux, et qu'à la fin de l'année le déficit total passera 1700 millions.

Le ministre, ne pouvant pas compter sur les ressources intérieures pour faire face à ce déficit et en finir avec la guerre civile, propose les mesures suivantes :

1. Que les cortès lui donnent les facultés les plus étendues pour faire usage de tous les effets et biens de l'état outre la contribution extraordinaire de la guerre; 2. que la contribution de guerre soient aussi imposée à Puerto-Rico et à Cuba, et que les religieux soient supprimés dans ces îles afin de vendre leurs biens et de les appliquer aux besoins de l'état; 3. qu'on lui donne la faculté de faire des conventions avec les créanciers de l'état, et de vendre les titres de créance quelconques avec l'intervention d'une commission des cortès; 4. que tous les fonds de l'état soient centralisés, notamment dans la capitale et dans chaque province une trésorerie et deux cantadurias; 5. qu'on lui donne la faculté de contracter des emprunts à l'intérieur et à l'étranger, et de faire tout autre contrat sur les biens nationaux.

Les cortès ont résolu que ce mémoire serait imprimé et remis à la commission des finances.

On écrit de Madrid, le 6 septembre :

« Voici un aperçu sur le mémoire relatif à l'état financier de l'Espagne, présenté hier aux cortès par M. Pizarro. »

Le ministre prétend que, déduction faite des recettes en caisse (la presque totalité est en papier), il résulte un déficit, à la fin de juillet de 1477 millions et quelques réaux; et relativement à la seconde époque de l'année courante, c'est à-dire depuis le 1^{er} août jusqu'à la fin de décembre, le produit probable de toutes les recettes et branches ordinaires et extraordinaires, y compris la moitié de la dime et la contribution extraordinaire de guerre; ce produit comparé avec la dépense, accusera un nouveau déficit jusqu'à la fin de l'année, qui augmentera celui de juillet de 237 millions. En combinant ces deux chiffres, on obtiendra pour le déficit total de l'année courante 1715 millions.

Pour réparer ce déficit, M. Pizarro demande de plus amples pouvoirs pour porter la main sur tous les fonds appartenant à l'état, à quelque titre que ce soit, pour étendre aux îles de Cuba et Puerto Rico la contribution extraordinaire de guerre et la suppression des ordres réguliers, afin d'employer leurs biens aux frais de la guerre; pour traiter et transiger avec les créanciers et débiteurs de l'état, à des termes avantageux pour la nation et avec l'aide d'une commission des cortès désignée pour centraliser, soit au dedans soit au dehors, des emprunts, anticipations et négociations sur tous les biens, rentes et fonds publics, aux conditions déterminées par les cortès.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

M. le général Goblet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges, en mission spéciale, a eu l'honneur d'être reçu le 2 août, par S. M. T. F.

— Les miliciens des différents corps des dépôts de l'armée, dont les congés temporaires ou de convalescence expirent au 1^{er} octobre prochain, sont autorisés à rester dans leurs foyers jusqu'au 1^{er} janvier 1838.

— La commission de l'Institut des Beaux Arts rappelle à MM. les artistes que l'ouverture de l'exposition, est fixée au 1^{er} octobre prochain, et que les tableaux qui ne seraient pas remis à l'Hôtel de Ville, quatre jours avant l'ouverture du salon, ne pourront être acquis par la société.

— Pendant la durée de la kermesse, à Louvain, M. Vandenschrieck ouvre avec la plus grande obligeance aux amateurs de son pays et de l'étranger, son cabinet de tableaux, qui est peut être le plus beau du pays, et se compose d'une centaine d'ouvrages de nos grands maîtres de l'ancienne école flamande, Rubens, Van Dyck, Teniers, etc.

— Il y a quelques mois dit le Commerce, il fut question de l'établissement de lignes télégraphiques pour le service du chemin de fer, maintenant que le nombre des sections ouvertes s'est agrandi, il en résulte des retards inévitables à la station centrale de Malines où il faut attendre la réunion des divers convois, pour les diriger vers leur destination respective. On ignore à Malines, le nombre des voitures, celui des voyageurs, qui devront être ajoutés à chaque train prêt à partir, il n'est pas possible de préparer à l'avance les moyens de locomotion supplémentaires. Une correspondance télégraphique obvierrait à ces inconvénients.

Les accidents qui se multiplient sur les chemins de fer font voir combien il faut mettre de prudence; on donne les détails suivants sur un événement dont le chemin de Portsmouth à Ramoak a été le théâtre.

Le train qui portait 200 voyageurs au moins, après une courte station à Suffolk s'avancait vers le pont Smith. A cet endroit existe un embranchement; le chemin qui y conduit monte, après l'embranchement il décrit une ligne courbe. Pendant cette course un convoi de wagons lourdement chargés parti de la direction opposée suivait la ligne des rails. Déjà le train portant les passagers était arrivé à l'entrée de la courbe, il se trouvait à l'embranchement lorsque le convoi des wagons parut engagé lui-même dans la courbe. Le chemin à cet endroit le plus élevé de toute la ligne a trente cinq pieds de hauteur.

Le conducteur de la locomotive qui remorquait les voyageurs arrêta brusquement la machine. Mais celui du convoi (qui descendait) ne put maîtriser la course du convoi déjà lancé, on ne vit pas à temps le danger; la machine tomba lourdement de tout son poids sur la locomotive la rejetant sur la première voiture, celle-ci sur la seconde et ainsi de suite. Les deux dernières voitures furent entièrement brisées; cependant, le choc le plus terrible avait été ressenti par la seconde voiture : la première poussée hors des rails l'avait écrasée. Dans cette voiture pas un voyageur n'avait été respecté par la commotion.

Les victimes de cette fatale journée ont été : 4 personnes tuées, 13 grièvement blessés, 25 ou 30 blessés légèrement.

On lit dans l'Indépendant :

Un événement inattendu, un fait dont l'existence paraissait chimérique, s'est enfin réalisé : l'art de diriger les ballons est trouvé. Cette sublime découverte, dont les conséquences sont incalculables, est due aux recherches, aux études profondes d'un conducteur des ponts et chaussées, M. Guillaume Van Esschen, natif de Bruxelles.

Le système de l'auteur est aussi simple qu'ingénieux et l'effet en est infaillible. Au moyen de son application, et à l'aide d'un nouveau genre de ballon également inventé par lui, l'aéronaute pourra, dans un état atmosphérique ordinaire, se diriger en tout sens, avec la plus grande rapidité, à sa volonté. Seulement, en cas de vents contraires et impétueux, le ballon ne pourra faire de rapides progrès. Sous ce rapport il pourra être comparé aux bateaux à vapeur; il résiste au courant, aux obstacles et les maîtrise en quelque sorte.

(Communiqué.)

L'Emancipation publie la pétition suivante :

« Les sous-signés, officiers de divers régiments de réserve, ex officiers de premier ban de la garde civique, viennent avec confiance appeler votre attention sur la pénible position dans laquelle on les laisse depuis six ans. Si le temps qui moissonne leurs plus belles années, ne les forçait à manifester qu'assez et trop long-temps ils ont été oubliés, ils garderaient encore le silence. Mais M. le ministre, après avoir été pendant six ans revêtu du grade d'officier, après avoir partagé les travaux et les fatigues de la ligne, et n'avoir partagé aucune de ses récompenses, après avoir vu leurs collègues avancer en grade, leurs inférieurs devenir leurs supérieurs, des sous-officiers, leurs anciens, ils se croient fondés à réclamer de votre justice, une décision qui les assimile en tout à la ligne et leur conserve au moins leur ancienneté, puisqu'ils ont déjà perdu un grade; une décision enfin qui fixe leur sort. Si, M. le ministre, ils n'étaient forts de leur conscience, et des scrupuleux renseignements que la sagesse du ministre a cru devoir prendre à leur égard jusqu'au sein de leur famille avant de les admettre, ils seraient honteux, à la fleur de leur âge, d'appartenir encore à la réserve. Ils osent se flatter d'avoir acquis les connaissances nécessaires et sont prêts à subir de nouveaux examens. Soyez persuadé, M. le ministre, que la décision que vous daignerez prendre à leur égard et qui fixera leur sort sera approuvée même de l'armée pour eux, ils tâcheront d'oublier les devoirs que leur a fait éprouver leur position dans plus d'un régiment. »

« Ils sont en attendant, M. le ministre, vos subordonnés, etc. »

Bruxelles, 15 septembre (trois heures). — La bourse a été très calme, les opérations sont toujours lourdes. Société Générale titres en nom 11. 791 P; certificats au porteur émission de Paris 1675 P; avant la cote on disait que les actions de la Société de Mutualité étaient à 122 50 (112 1/4 1/2) P., mais elles sont cotées 1122 50 A 1125 P (112 1/2), elles ont donné lieu à des transactions importantes; Banque de Belgique sans variation 1402 50 (140 1/4) A; Actions réunies en hausse 1020 A; nouvel emprunt de la Banque Foncière 3 1/2 p. c. 1000 A (Pair); Industrie luxembourgeoise 1000 Nominal.

Les chemins de fer français restent sans affaires, on a coté: Versailles rive droite 780, rive gauche 675.

L'actif espagnol a fléchi dans la proportion de la baisse de Paris,

CESSATION DE COMMERCE.

M^{me} JOIRISSE-FIVÉ,

RUE PONT D'ILE, N° 833.

VEND AU DESSOUS DU PRIX DE FACTURE, TOUTES SES MARCHANDISES qui consistent en Schals de tous genres, Articles Anglais, Impressions, Méridos, Contils pour pantalons, Gilets de salin et autres, Gants, Bas, Toiles, etc. 1646



A VENDRE UN BEAU CHEVAL servant à la MONTURE ET AU TILBURY, s'adresser rue de la Rose, n° 469, à Liège. 1668

Un BON COMPOSITEUR peut se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER à des personnes sans enfants, UN QUARTIER INDEPENDANT, composé de deux pièces au rez de chaussée, deux au 1^{er} et trois au 2^e étage, grenier, cuisine, cave et la voir avec deux pompes, rue St-Etienne, n° 652. 1641

VENTE DE DRAPS.

MARDI, 26 SEPTEMBRE 1837, une maison de cette ville CESSANT SON COMMERCE, fera vendre, par le notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, place du Spectacle, à côté de l'hôtel d'Angleterre, une FORTE QUANTITE DE PIÈCES ET COUPONS DE DRAPS, de différentes qualités. 1689
AU COMPTANT.



LUNDI 18 SEPTEMBRE, A 3 HEURES,

ON VENDRA PUBLIQUEMENT,

CHEZ M. DISCRY,

Commissionnaire, rue Féronstrée;

UNE PARTIE VIN DE BORDEAUX MEDOC 1831, en pièces et demi pièces.

700 Bout. MACON MOULIN A VENT 1832.

600 Bout. BORDEAUX 1831.

600 Bout. CHAMPAGNE ROUGE 1832.

UNE PARTIE CHAMPAGNE MOUSSEUX en papiers de 12 à 25 bouteilles.

UNE PARTIE VINAIGRE de vin. 1670

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'EGLISE DE SAINTE CROIX, A LIEGE, FERA PROCEDER,

LE 26 SEPTEMBRE, A 10 HEURES DU MATIN,

A L'ADJUDICATION PUBLIQUE

DES TRAVAUX

A EXECUTER pour agrandir et approprier de vieux bâtimens, situés dans les cloîtres de la dite église.

On peut s'adresser à la maison pastorale pour voir les plans et devis. Les soumissions cachetées devront être remises au plus tard la veille au soir. 1673

LE NOTAIRE SERVAIS, A LIEGE,

EST CHARGÉ,

DE VENDRE, DE GRÉ A GRÉ,

LA BELLE PROPRIÉTÉ,

DU CASINO A FRAGNÉE.

S'adresser également à M. Eugène RENARD, imprimeur libraire en cette ville, rue Sous la Grande Tour. 1664

GRANDE VENTE

DE

POUTRES, VERNES ET BALIVEAUX,

ENTRE HUY ET ANDENNES.

LE 20 SEPTEMBRE 1837, A UNE HEURE DE RELEVÉE,

ON VENDRA A L'ENCHÈRE AU RIVAGE DE BEN,

Et à une demi lieue de Huy,

UNE QUANTITÉ DE LOTS

De Poutres, Vernes et Baliveaux, de chêne de toute dimension, consistant en environ 150 poutres, 5 à 600 vernes et 1500 à 2000 baliveaux pour houillères, etc. On verra également une quantité de horons et possetés.

Dès le 18, les lots seront formés et les amateurs pourront les visiter.

La réunion aura lieu chez François JADOT, audit Ben. A crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. 1652

BELLE VENTE

MEUBLES ET BESTIAUX.



LES LUNDI ET MARDI 9 ET 10 OCTOBRE 1837, à dix heures précises du matin, M. Pierre DUBOIS, meunier, ayant affermé son moulin et biens en dépendants, sis à la Gleixhe, y fera vendre publiquement par le ministère de Me. FRAIKIN, notaire à Chokier, tous les bestiaux et effets mobiliers qui le garant, ainsi qu'une quantité d'autres meubles qu'il avait acquis de Mme la veuve MARECHAL, lorsqu'elle a quitté le château de Hautepeppe, savoir :

HUIT BONS CHEVAUX et trois poulains dont cinq juments et trois hongres, 5 belles et bonnes vaches, six nourains, charrettes, tombereaux, herses, rouleaux, charrues, traits, cuves, pressoirs dont un ayant peu servi, avec vis en fer, quatre beaux poêles, hautes et basses garde-robes, secrétaires, chaises, tables, bois de lit, lits et matelas, canapés et chaises de jardin, armoires, cuivrettes, étainerie, batterie de cuisine, tinned, bacs, tonneaux, un moulin à broyer les pommes, plus de soixante fats de foin première qualité, et plusieurs autres objets trop long à détailler.

A CRÉDIT moyennant caution.

Le premier jour on vendra les BESTIAUX ET ATTIRAILS DE LABOUR, et le second tous les EFFETS MOBILIERS. 1696

VENTE DE RENTES.

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1837, A 9 HEURES DU MATIN,

M^e DELBOUILLE, NOTAIRE,

PROCEDERA

EN SON ÉTUDE, RUE STE. CROIX, A LIEGE, N° 864;

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES RENTES CI-APRÈS :

- 1^{er} lot. — Une de 10 fls. Bbt. Liège, due par les enfans Gérard Thiry, de Grâce, et M. Grisard-Braive.
 - 2^{me} lot. — Une de 7 fls. 10 sous, due par le sieur Parent de Boulboulle, commune de Flémalle-Grande.
 - 3^{me} lot. — Une autre de 4 fls. 5 sous, due par Barthelemi et Pierre Antoine, de Jemeppe sur Meuse.
 - 4^{me} lot. Une de 4 setiers épeautre, due par Thomas Leroi de Souxhon, commune de Flémalle-Haute.
 - 5^{me} lot. — Une d'un setier épeautre, due par les enfans Thomas Germain, demeurant à Ans et Glain.
 - 6^{me} lot. — Une de 4 florins Brabant Liège, due par Paul Absalon, de Warzée.
 - 7^{me} lot. — Une de 9 fls. 2 sous, due par les représentans de la veuve Lallemand, de Villers-le-Bouillet.
- S'adresser pour avoir communication des titres audit notaire. 1698

VENTE

D' ACTIONS DE HOUILLIÈRE,

DE

BIENS FONDS RURAUX ET RENTES,

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

LE MARDI, 16 OCTOBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, le notaire SERVAIS, à Liège, procédera, devant M. OPHOVEN, juge de paix des quartiers du Nord et de l'EST de cette ville, au local de ses séances, rue Neuve derrière le Palais, n° 443, à L'ADJUDICATION PUBLIQUE DES OBJETS CI-APRÈS :

1^o QUATORZE ACTIONS

dans la houillère de MARIHAYE, au territoire de Seraing sur Meuse.

La richesse des couches, la qualité du produit et la situation assurent, à cet établissement, un haut degré de supériorité.

2^o UNE MAISON très convenable pour le commerce, située à Jemeppe, avec cour, magasin et jardin, y contigus; le tout aboutissant, d'un côté, au sieur Pagna, d'un autre, à Hanon et d'un troisième, à la grande route.

3^o UNE MAISON et jardins de cinq verges grandes, y contigus, situés à Flémalle-Haute, en lieu nommé Spinette, joignant à Mme. veuve Deblier et au chemin.

4^o DEUX PIÈCES DE VIGNOBLE, également sises en la commune de Flémalle Haute, derrière l'église, en lieu dit Bonniers des Hospices et tenant aux sieurs Belin et Sacré.

5^o UNE RENTE de 30 frs. 39 c., due par les représentans de la veuve JADOT, de Flémalle-Haute;

6^o UNE IDEM de 2 1/2 setiers épeautre, due par Mathieu Bernard, de cette dernière commune.

7^o ET UNE IDEM de 6 frs. 08 centimes à charge des sieurs d'Argent, Jadoul et Elias, de Flémalle-Grande et Chokier.

Les titres sont déposés chez le notaire; s'y adresser ou bien à M. le juge de paix. 1688

A VENDRE

UNE MAISON,

SITUÉE A LIEGE, RUE MONT SAINT MARTIN; Ayant de BEAUX APPARTEMENTS, deux cours, pompe, citerne et beaucoup d'autres commodités. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 1663

JEUDI 28 SEPTEMBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN,

MAITRE LIBENS, NOTAIRE A LIEGE,

EXPOSERA EN VENTE PUBLIQUE

En son étude place St Pierre,

1^o UNE BONNE ET SOLIDE MAISON, avec environ 7 verges de JARDIN y contigu, entouré de haies d'épine vives, à Wandre, très propre par sa situation sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de l'église de Herstal, à une maison de campagne, ou tout établissement industriel, acquérant encore l'avantage d'un accès libre et facile par la nouvelle route projetée de Liège à Maestricht.

2^o UNE PRAIRIE à proximité très bien arborée, d'environ 10 verges grandes.

Entretiens on pourra traiter de gré-à-gré. S'adresser à la dite maison, ou bien au notaire LIBENS. 1695

VENTE D'UNE MAISON.

JEUDI 21 SEPTEMBRE 1837 A 10 HEURES DU MATIN,

Pardevant M. le juge de paix des cantons du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Mont-St-Martin, N° 607 il sera procédé par le ministère du notaire BIAR,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE MAISON,

SITUÉE AUDIT LIEGE, FAUBOURG ST. GILLES, COTÉE 3044

S'adresser pour connaître les conditions de la vente en l'étude dudit notaire rue Vinave, d'île n° 43, à Liège. 1656

VENTE D'IMMEUBLES

LIBRES DE CHARGES.

MERCREDI onze OCTOBRE 1837, à dix heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude du notaire BIAR, rue Vinave d'île, à Liège

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES PIÈCES DE TERRE dont le détail suit :

COMMUNE D'EMAEL EBEN.

- 1. UNE PIÈCE DE TERRE de 2 bonniers 10 verges grandes et petites, située en lieu dit Surhaye.
 - 2. Une idem, d'un bon. 10 v. g. 10 p. entre Emael et Eben, et traversée par la route.
 - 3. Une idem, d'un bonnier nommé Heréque en lieu dit Vieille Boverie.
 - 4. Une idem, d'un bon. 12 v. p. en lieu dit Surhaye.
 - 5. Une idem, d'un bon. 3 v. g. 3 p., même situation.
 - 6. Une idem, de 5 v. g. 18 p., sur la route d'Emael à Canne.
 - 7. Une idem, d'un bon. 5 v. g.
- COMMUNE DE LANAYE;
- 8. Une idem de 4 v. g.
 - 9. Une idem de 7 v. g. 16 p.
 - 10. Une idem de 9 v. g. dite au Thier de Lanaye.
 - 11. Une idem de 16 v. g. 2 p., dite au Pasay du Monnier;
- COMMUNE DE LIXHE.

12. Une idem d'un bon. 4 v. g. 2 p.; en lieu dit Pelé; Havint.

13. Une idem d'un bon-6 v. g. 3 p.; en lieu dit Bevef. Toutes les pièces ci-dessus sont exploitées par Paul et Gilles JODOGNE de Emael-Eben.

COMMUNE DE MILMORTE.

- 14. Une idem de 6 v. g. dite à la Visé-Voie.
 - 15. Une idem de 15 v. g., dite au Sentier.
 - 16. Une idem d'un bon. 2 v. g., même situation.
 - 17. Une idem de 2 v. g. 10 p.
 - 18. Une idem de 6 v. g.
- Les pièces reprises aux 5 derniers n° sont exploitées par Antoine de Hareng.
- 19. Une idem de 5 v. g., lieu dit Visé-Voie, exploitée par Louis Beaujean.
 - 20. Et une PRAIRIE d'un bon. 1 v. g. 15 p., en lieu dit au chemin de Chenay; tenu par Jean Louis Franket.
- Les acquéreurs auront toute sécurité, et des facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire BIAR pour connaître le cahier des charges. 1697

Brevet d'invention, TAFFETAS de Leperdriol, pharmacien à Paris, l'un pour entretenir les VESICATOIRES d'une manière parfaite et régulière, l'autre pour panser les CAUTERES sans démanaison, 2 fr. le rouleau, 1 fr. le 1/2 (jamais en boîtes) COMPRESSES à 1 centime, SERRE BRAS élastiques perfectionnés, POIS ÉLASTIQUES en caoutchouc émolliens et supparatifs, aux pharmacies de MM. Bossut, à Tournay; Van Hisberghe, place de la Monnaie; Decordes-Gautier, rue de la Régence à Bruxelles; Van Campen, à Anvers; Decamps, à Liège; Jourdain, à Namur; Lechevalier, à Philippville; Evars, à Dinant, Van Miert, à Mons.

VENTE DE BOIS BLANCS, DE SAPINS

ET DE QUELQUES BEAUX CHÊNES.

LUNDI et MARDI, 30 et 31 OCTOBRE 1837, à 11 heures précises du matin, M. Robert baron DE SELYS FANSON, FERA VENDRE, à son château de HASSELBROUCK, près de Wareme, et par le ministère du notaire SERVVAIS, à Liège :

1° PLUSIEURS GRANDES ALLÉES

BOIS BLANCS,

D'UNE GROSSEUR ET ÉLEVATION PEU COMMUNES.

2° La FUTAIE DE SAPINS d'un bois dit bois de sapins, situé entre Bovelingen et Hasselbrouck.
3° Des CHÊNES d'une énorme grosseur et dont le nombre sera déterminé par le propriétaire.
4° Et diverses portions de TAILLIS fort avancés. Le chemin de fer passe à quelques minutes des localités et ce voisinage ne peut que faciliter et favoriser l'écoulement des marchandises, dont il s'agit.
A crédit moyennant bonne garantie.
S'adresser, pour indications plus détaillées, au notaire SERVVAIS et au concierge du château. 1687

VENTE TRÈS-CONSIDÉRABLE DE SAPINS ET CHÊNES.

LUNDI, MARDI et MERCREDI, 23, 24 et 25 OCTOBRE 1837, chaque jour à dix heures du matin, dans les bois dépendans de son château d'OP-OETEREN, au territoire de la commune de ce nom et de celle de NEER-OETEREN, près de Maeseyk, M. le baron ROBERT DE SELYS FANSON, de XHORIS, fera vendre publiquement par le notaire SERVVAIS de Liège,

UNE GRANDE MASSE DE SAPINS,

LA PLUS BELLE VENUE

ET REMARQUABLES SURTOUT, PAR LEUR ÉLEVATION AUTANT QUE PAR LEUR CIRCONFÉRENCE. LA VENTE DE SAPINS sera immédiatement suivie de celle de CHÊNES, tous également propres AUX DIFFÉRENS GENRES DE CONSTRUCTION. La situation des bois, au bord du canal de Bois-le-Duc à Maestricht, en facilitera la vidange, et ce canal, aujourd'hui navigable sur tous les points, réduit considérablement les frais de transport. La vente se fera dans les bois mêmes, PAR MARCHÉS plus ou moins importants, à fixer avec les amateurs. A six mois de crédit, moyennant solvabilité reconnue ou caution suffisante. L'on se réunira au château. S'adresser pour plus amples renseignements, au notaire SERVVAIS, place derrière le Spectacle, n° 857, et à M. REYNOLDERS, bourgmestre et géomètre, à OP-OETEREN. 1686

FABRIQUE DE SAINTE FOI.

MARDI 26 SEPTEMBRE 1837, A 3 HEURES APRÈS DINÉE, LE CONSEIL DE FABRIQUE DE L'ÉGLISE SUCCURSALE DE SAINTE FOI, A LIÈGE, FERA PROCÉDER

En l'une des Salles de l'École attenant à ladite Église, PAR LE MINISTÈRE DE M^o MOXHON, NOTAIRE A LIÈGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE PIÈCE DE TERRE A COTILLAGE, Contenant y compris l'emplacement de l'ancien château, dit Racacaye, 45 ares 46 centiares, située à Liège, près de l'église Ste. Foi, faubourg St. Léonard, joignant du nord au chemin du faubourg, du levant à la ruelle dite des Douze Pieds et à Tilman Marnette, du midi à Henri Deco, et autres, du couchant aux enfans Gilles Fraikin et autres, exploitée par le sieur Lovinfosse. Cette pièce de terre, se trouvant dans une position favorable pour bâtir, sera divisée en quatre ou cinq parcelles, chacune desquelles aboutira au chemin du faubourg. Ces quatre ou cinq parcelles seront d'abord vendues séparément; elles seront ensuite réunies et exposées en vente en un seul LOT. L'adjudication la plus favorable à la fabrique sera préférée. S'adresser pour connaître les plan et conditions audit notaire MOXHON. 1692

Le LUNDI 18 septembre 1837, à 11 heures, M^o DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude rue Féronstrée, UNE BELLE ET GRANDE MAISON, avec cours, jardin, écurie, etc., située rue d'Amay, n° 653, à Liège. Il y a facilité et sécurité pour acquérir. S'adresser audit notaire, pour voir la MAISON et les conditions. 1576

JEUDI 28 SEPTEMBRE 1837, DEUX HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ

Pardevant M. le juge de paix du canton de HERVE au lieu ordinaire de ses séances, à l'ancien collège à Herve, par le ministère de M^o OPHOVEN, notaire, A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UNE BELLE FERME, composé DE MAISON, bâtimens s'exploitation, UNE JOLIE MAISON DE MAITRE à côté, jardin, et plusieurs prairies y annexés, contenant six cents onze ares trente deux centiares, située en lieu dit Balwausaux, commune de Battice, joignant à MM. de Fabrice, Lhoest, Jserentant et Philippe, appartenant aux enfans Michel Derin, dudit lieu. S'adresser pour les conditions, en l'étude de M^o OPHOVEN, au haut Tiège, à Herve. 1672

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

VENTE

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE, SITUÉE A SCLESSIN. LUNDI 9 OCTOBRE 1837, A HEURES DE RELEVÉE, IL SERA PROCÉDÉ

EN L'ÉTUDE ET PAR LE MINISTÈRE DE M^o RENOZ, NOTAIRE A LIÈGE,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES LES IMMEUBLES CI-APRÈS DÉSIGNÉS,

SITUÉS CAMPAGNE DE SCLESSIN,

EN LIEU DIT la Chif d'Or, SAVOIR :

1^o LOT. UNE TRÈS-BELLE MAISON DE MAITRE, parfaitement construite et très-commodément distribuée, comprenant un très-grand nombre de pièces, remises, écuries, logement de jardinier, etc.; de cette maison dépendent de belles cours; grands jardins, bosquets et de superbes allées, une fontaine qui ne tarit jamais, une vaste prairie parfaitement arborée, le tout d'une superficie de 3 bonniers environ.

2^o LOT. UNE FERME, à proximité de ladite maison, composée de bâtimens d'exploitation, d'un magnifique pressoir et de onze bonniers environ de très-bonnes terres, prairies, bois et vignes d'un grand rapport. Ces immeubles sont situés à une lieue environ de la ville de Liège, et près de la grande route de Liège à Huy. S'adresser pour les conditions de la vente à M^o RENOZ, notaire, et pour voir la propriété au sieur Pierre LIBON, fermier. Ou pourra voir la maison les mardi et vendredi matin. 1572

VENTE

D'UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, AVEC UN JARDIN DERRIÈRE, pour en jouir le 24 décembre prochain.

Cette propriété située AU COMMENCEMENT DU FAUBOURG ST-MARGUERITE, N° 54, à LIÈGE, consiste en une grande boutique, 4 pièces, cuisines et buanderie au rez-de-chaussée; trois belles caves; six chambres aux étages, dont plusieurs avec cheminée en marbre; grands greniers, cour, pompe, citerne, fournil et un jardin planté de bons arbres, traversé par le ruisseau des moulins, et dans lequel il se trouve un bâtiment avec souterains, le tout d'une contenance d'environ 32 ares. LA VENTE, aura lieu AUX ENCHÈRES, en l'étude et par le ministère de M^o BIAR, notaire à Liège, le MARDI 19 SEPTEMBRE 1837, à 2 heures de relevée. Ou peut voir la propriété tous les jours. 1485

EAU BLANCHE

EAU ROUGE.

ET INCOMPARABLES DE LA PETITE VERTU, NOUVELLE DÉCOUVERTE PAR M. HORNER, MÉDECIN, MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

Avis très-important

Pour la guérison radicale des maladies secrètes et fleurs blanches, en six ou dix jours, sans mercure ni tisane. Les personnes atteintes de l'une ou de l'autre de ces maladies, soit nouvelles, soit anciennes, peuvent être guéries par cette nouvelle méthode. Jusqu'à ce jour on a cru que les maladies secrètes attaquaient toutes les parties du corps, c'est une erreur reconnue par les médecins les plus expérimentés. Il est prouvé que ce qui est sensible au corps, ce sont les bols, les pillules et le mercure; et cependant on n'employait pas d'autres moyens de guérison dans ces sortes de maladies. Les nombreuses expériences que l'inventeur a faites de cette eau lui donnent la satisfaction d'offrir au public le résultat de ses études, le succès a surpassé son attente; aussi garantit-il une guérison radicale en six jours, ou en dix au plus aux individus qui mettront en lui leur confiance, sans qu'il s'ensuive aucune conséquence nuisible. D'après le prospectus, vous vous traitez vous-même dans le plus grand secret même en voyage, puisqu'il n'y a ni tisane ni régime à suivre. Dépôts chez M. DEFOOZ, pharmacien, rue Vivave d'Ille, n° 38, à Liège; à Bruxelles chez M. VANHINSBERG, pharmacien, place de la Monnaie, n° 5; à Ath, chez M. CAMBRELIN, pharmacien; à Namur; chez M. MOVET JAU-MOTTE, pharmacien; à Dinant, chez M. MATHIEU, pharmacien.

BOURSES.

PARIS, LE 14 SEPTEMBRE.

Cinq pour cent . . .	108 35	Esp. D. diff. s. int.	100 00
Trois pour cent . . .	79 55	Dt. pas. s. int.	100 00
Act. de la B. de Fr.	2437 05	Belgic. Empr. 1832	100 00
Napl. Cert. Falc.	98 40	Banque de Belg.	100 00
Esp. Ardoin 1834.	21 3/4		

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

COURS			
Emp. Roisch. . .	101 5/8	Act. des Hauts-F.	146 1/2
Fin cour.	101 5/8	Act. Charb. Flenu.	135 1/2
• 1836, 4 ^o lot.	92 3/4	Act. Banq. fonc.	99 1/4
Fin cour.	92 3/4	Act. Ch. H. et W.	105 1/2
Dettes activ 2 1/2.	53 1/2	Act. Ch. Sclessin.	121 3/4
E. de la ville 1832	99 1/2	Act. Entr. Indust.	126 1/2
Dettes activ holl.	52 1/2	Act. Ch. Lev. du F.	129 1/2
Renle domaniale	97 1/4	Act. S. d'Ongrée.	114 1/2
BRÉSIL 1834. . .	85 1/2	Act. S. Sars-Louch.	109 1/2
AUTRICHE. Métall.	104 3/4	Act. S. de Venues.	100 1/2
ROME. 1832. . .	99 7/8	Act. bat. à V. Anv.	95 1/2
NAPLES. Falconnet	90 3/4	Act. S. St. Léona.	106 1/2
• Banque Tav.	90 1/2	Act. S. Chatelin.	134 1/2
PORT. Dona Maria.	90 1/2	Act. S. Verreries.	130 1/2
ESPAG. Ard. 1834.	18 3/8	Act. Ecl. gaz. rés.	94 1/2
• Fin cour.	18 1/4	Act. S. Raffinerie.	140 1/2
• gros. pièces	18 1/2	Act. Verr. Charl.	142 1/2
• pr. 4 m. d. l.	19 1/2	Act. Expl. l'Espér.	141 1/2
• différée 1834.	19 1/2	Act. des Brasseries.	102 1/2
• anc.	19 1/2	Act. Librairie H.	100 1/2
• dette passive.	19 1/2	Act. Typogr. W.	95 1/2
CHANGES.		Act. Fabr. Tapis.	105 1/2
AMST. ct. jours.	114 av.	Act. Fabr. de fer.	105 1/2
LOND. ct. jours.	12 10 1/2	Act. Mutual. ind.	112 1/2
PARIS. ct. jours.	118 av.	Act. C. de Bruges.	100 1/4
ACTIONS.		Act. H. F. Monc.	141 1/2
Act. Société Gén.	791 1/2	Act. lib. Méline.	98 1/2
Act. id. em. Par.	675 1/2	Act. S. act. réun.	102 1/2
Act. de la S. de G.	139 1/2	Act. S. de Fleu.	85 1/2
Act. la B. de B.	140 1/4	Act. Ebéni-terre.	109 1/2
Act. C. Sam. et O.	105 1/2	Act. Librairie Sc.	98 1/2
		Act. Fab. Fianos.	100 1/2

VIENNE, LE 7 SEPTEMBRE.

Métalliques, 105 1/2. — Actions de la Banque, 1382 1/2.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le **TIRAGE DE LA VENTE PAR ACTIONS,** DE LA Seigneurie de Weinwartshof avec Château, etc., etc., AURA LIEU A VIENNE, LE 5 JANVIER 1838 IRREVOCABLEMENT. Toute annonce d'une autre date de tirage est fautive. Pour des renseignements ultérieurs, s'adresser à M. **F. E. FULD,** BANQUIER ET RECEVEUR GÉNÉRAL A FRANCFORT SUR